

ACTUALITES



Sommaire

Mot du Maire
Vie économique
Vie communale
Travaux
Etat Civil

Saint-Sauveur, Bulletin municipal n°54 - décembre 2019



Chers Salvatoriens et Salvatoriennes

Ce n'est pas sans éprouver de la tristesse qu'en vous informant, qu'après cinq mandats consécutifs dont ces deux derniers en qualité de premier magistrat, j'ai décidé de tourner la page à ce qui a meublé mon existence. Les élections qui se profilent au mois de mars prochain, permettront d'élire, j'en suis convaincue, une nouvelle équipe dynamique qui saura écrire de nouveaux chapitres pour Saint-Sauveur et répondre aux nombreuses préoccupations qui font votre quotidien.

Sachez que durant toutes ces années je n'ai eu de cesse de défendre avec mes collègues adjoints et conseillers municipaux, l'intérêt collectif malgré les nombreuses difficultés qui sont venues compliquer le travail des élus et rendre la fonction de Maire de plus en plus difficile.

Etre Maire aujourd'hui, c'est disposer de moins en moins de moyens pour assurer une bonne gestion, tout en maîtrisant le droit et connaître les réglementations nationales et européennes. C'est être psychologue, s'occuper des personnes âgées, des enfants et de la détresse de plus en plus alarmante de nombreuses personnes au chômage ou en déshérence. C'est également faire face aux nombreuses incivilités qui viennent troubler l'ordre public et devant lesquelles les autorités n'ont pas forcément de réponse et où le Maire désespéré de la progression de ce phénomène se sent bien seul, mais par contre, porte la responsabilité du moindre incident. Etre Maire d'une petite commune, c'est également savoir défendre les intérêts de celle-ci face à la prégnance des Communautés de Communes dont les compétences sont venues grignoter celles des petites collectivités. S'il est vrai que nombreux dossiers ne peuvent plus se résoudre à l'échelle communale au point de vue sanitaire, juridique, sécuritaire et envergure de l'investissement, il n'en reste pas moins que nos régies en matière d'assainissement, de l'eau ont toujours bien fonctionné et sont venues temporiser le coût d'un service de plus grande échelle, ceci pour deux exemples.

Ce catalogue non exhaustif des nombreuses activités qui font les préoccupations de la fonction d'élus je ne saurais vous le présenter sans vous dire combien au travers des diverses rencontres durant toutes ces années, des campagnes électorales passées, j'y ai découvert un véritable intérêt et un enrichissement personnel aux contacts de tous mes collègues élus, de tous les habitants de Saint-Sauveur et des environs ainsi que des nombreuses autorités que j'ai cotoyées au fil des années. Une mention particulière pour la Base Aérienne 116 avec laquelle, notre commune a toujours entretenu des relations de très bon voisinage et avec laquelle les différents chefs qui se sont succédés n'ont pas manqué de me faire partager leur mission exigeante, oh combien parfois dangereuses mais aussi festives comme les diverses inaugurations, changement de commandement des unités et portes ouvertes, à l'image de celle prévue le printemps prochain.

- **Bulletin municipal de Saint-Sauveur** - ISSN 1269-4266
- **Directeur de la publication et Rédacteur en chef** : Anne-Marie Eon
- **Rédaction** : M. Anding - I.Chappuis - M.Ghettini - A.S.Laroche - S.Ollmann - C.Oster - C.Poirrier - P.Vançon
- **Photos** : Mairie de Saint-Sauveur
- **Conception** : Mairie de Saint-Sauveur

Mairie de Saint-Sauveur
2, rue du maréchal Lyautey
70300 Saint-Sauveur
03.84.93.73.74

www.st-sauveur.fr

Sur facebook : Ville de Saint-Sauveur

Sur twitter : @MairieStSauveur



Couverture : Fresque sur le mur du tennis
Kat&Action

Vous souhaitez recevoir un exemplaire de la revue par Email sous forme électronique ?
Faites votre demande à : asso.st-sauveur@orange.fr

Je ne manquerai pas également de vous dire combien je suis heureuse de partager les changements intervenus sur le territoire de notre commune. Que ce soit l'embellissement du stade, l'entrée de la ville, côté du pont, la proximité de l'Eglise, des écoles, le nouveau paysage de notre commune offre plus de sécurité notamment pour les enfants, des équipements nouveaux avec des terrains de jeux, une place privilégiée au monument et des parcours piétonniers agrémentés d'une végétation arborée et fleurie du plus bel effet. Tant attendue également, car tributaire de la réfection de la voie par le Département, la rue Aristide Briand offre aujourd'hui une entrée de la ville par la zone du Bouquet plus sécurisée et plus moderne. Cette zone dont la compétence relève de la Communauté de Communes a longtemps été à la recherche de sa pleine vocation mais désormais ne manque pas d'attrait et d'animation. Je resterai chagrin en

vous faisant part de mes regrets de n'avoir pu, faute de moyens budgétaires et devant les difficultés juridiques du dossier de trouver lors de ce dernier mandat, une issue favorable aux démarches entreprises pour le devenir de l'hôtel de la Poste. Je fais confiance en l'équipe future à qui j'adresse tout mon soutien pour réaliser un projet qui s'intégrera dans les futurs travaux de la rue Clémenceau : de la croix de mission au centre de la ville.

Je ne saurais tourner la page sans vous rappeler mon expérience formatrice et enrichissante de nouvelle élue aux côtés de Monsieur Roussel, de Monsieur Ghattini en qualité d'ajointe et de mes deux derniers mandats aux côtés de mes adjoints et des conseillers municipaux. Je remercie très sincèrement tous ces partenaires sans qui le travail d'équipe qui doit prévaloir à la fonction d'élus ne saurait être productif.

Je veux également remercier tous les employés, les bénévoles, les garants de notre ville, pour la conscience professionnelle dont ils font preuve au quotidien et qui font la richesse des relations humaines entretenues.

Enfin, je ne saurais terminer mes propos sans adresser aux habitants de notre commune, tous mes sincères remerciements pour la confiance qu'ils m'ont témoignée ainsi qu'à tous les élus qui m'ont accompagnée lors de ces nombreuses années.

A la veille des fêtes de fin d'année, des prochains vœux, je vous souhaite à toutes et à tous, la santé, un devenir à la hauteur de vos espérances et de trouver dans notre petite ville, le bonheur d'y vivre paisiblement et de poursuivre avec la future équipe une relation de confiance propice aux changements en douceur des bouleversements qui nous attendent.

Christiane Bey

Maire de Saint-Sauveur



De nouveaux artisans et commerçants



- **Epicerie Vuillemin**
- **Tél : 06 31 44 10 27**
- **Horaires : tous les jours 7/7.**
- **Du lundi au jeudi (20h à 1h), vendredi et samedi (20h à 2h) et dimanche (14h à 2h).**

L'épicerie VUILLEMIN a été créée au 8 Rue Edouard Herriot (en face du Petit Prince). Justine VUILLEMIN propose un grand panel de marchandises. Livraison de paninis faits maison ; le Panifondant, le Fermier ou le Ninio sont un régal pour les papilles.

La commerçante peut aussi faire les courses des personnes âgées ou des personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Vous lui apportez la commande la veille et elle vous la livre le lendemain avec les produits de son commerce et ceux d'ailleurs quand elle n'a pas. Pour la livraison c'est gratuit dans un rayon de 20 kilomètres (conditions par téléphone).

La société SASU Alain GRAFF a été créée au 29b Rue Victor Hugo depuis mars 2019. Elle propose aux particuliers et aux entreprises, la couverture, charpente, isolation des combles, zinguerie et un peu de menuiserie.

La société est dirigée par M. GRAFF Alain (gérant) et compte 3 salariés.

- **SASU Alain Graff**
- **Tél : 06 87 15 98 27**
- **Mail : alaingraff73@gmail.com**



- **La transversale des saveurs et des savoirs**
- **Tél : 06 24 88 24 23**
- **Mail : francois.parat@neuf.fr**

François PARAT propose la vente directe du producteur au consommateur ; vente d'huîtres, soupe de poissons et produits des régions Bourgogne Franche-Comté et Nouvelle Aquitaine.

La livraison se fait par camion frigo au domicile du commerçant ou du client dans un rayon de 5 kms.

A compter de janvier 2020 tous les mercredis arrivages des produits de la mer uniquement sur commande.

Cette entreprise effectue des travaux de maçonnerie générale, de gros œuvres de bâtiment, charpente, couverture et terrassement.

La société VUILLEMIN FERREIRA est dirigée par Cyril FERREIRA (Gérant).

Salariés : 2 (1 associé et 1 employé)

- **SARL Vuillemin-Ferreira**
- **Tél : 07 72 35 13 62**



La municipalité souhaite à toutes ces entreprises la pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Avec le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) la société dans son ensemble a évolué et le quotidien des français s'en est trouvé bouleversé dans ses usages courants. S'il apparaît inconcevable aujourd'hui à un adolescent d'évoluer dans un monde sans Internet ou téléphonie mobile, si la vitesse de diffusion des informations tend à l'instantané il était nécessaire que l'administration évolue également dans ses habitudes.

Aujourd'hui la plus grande partie des démarches administratives se fait désormais sur Internet.

Le site www.demarches.interieur.gouv.fr a été créé dans le but d'aider les usagers à retrouver aisément les formalités à accomplir selon la démarche administrative souhaitée.

Ce site regroupe les démarches les plus courantes concernant les papiers officiels (carte d'identité, passeport), l'inscription sur les listes électorales, l'immatriculation d'un véhicule, le permis de conduire ou le dépôt d'une plainte.

Sont également présentes des informations plus spécifiques relatives aux armes, aux associations, aux volontariats, aux addictions, aux chiens dangereux ou à la déclaration d'une manifestation.

Ainsi, particuliers, professionnels et associations peuvent trouver toutes les explications nécessaires à l'accomplissement de leurs démarches sur ce site.

Il donne accès également aux téléservices, aux formulaires Cerfa et aux coordonnées des points d'accueils numériques qui sont mis à disposition des usagers, partout en France, pour les aider à accomplir leurs démarches.

Les personnes non équipées, non connectées ou non habituées à l'usage d'un ordinateur, trouveront, en Mairie ou à la Maison des Associations, l'accès à un ordinateur, une imprimante ou un scanner. Ils peuvent être guidés dans la réalisation de leur démarche par des agents présents sur place.

Naturellement un grand nombre de démarches sont toujours réalisables en lien de proximité auprès de la Mairie de Saint-Sauveur, et les agents seront toujours présents pour vous accompagner et vous aiguiller pour celles qui ne peuvent se réaliser en direct, d'autres sont regroupées dans des mairies plus importantes. Ainsi le renouvellement des cartes nationales d'identité ou des passeports peuvent se faire à Luxeuil ou à Saint-Loup sur Semouse.

Mais l'Internet gouvernemental ne s'arrête pas aux démarches administratives en ligne, c'est également la transparence publique avec la diffusion des données de cadastre, d'eau, de pollution de l'air, mais aussi des conflits d'intérêts des élus politiques, de l'action gouvernemental ou simplement le site des impôts.

Le site de l'administration française

<https://www.service-public.fr/>

Le site du gouvernement

<https://www.gouvernement.fr/>

Le service public de la diffusion du droit

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

Le portail des données publiques

<https://www.data.gouv.fr/fr/>

Le site des impôts

<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

> Saint-Sauveur

Au niveau communal l'information passe par différents médias : la revue que vous lisez, mais aussi les panneaux disposés dans la commune, le panneau d'informations placé sur la devanture de la Mairie, le site Internet www.st-sauveur.fr ou encore la page facebook "Ville de Saint-Sauveur".



Le 6 mars 2019 à l'invitation de la gendarmerie de GRAY, sous l'impulsion de l'Adjudante Adeline PILLOT organisatrice de la semaine "Stop à la violence", les instructeurs et instructrices Claude, Cyril, Sophie et Julie de l'association "SELF DEFENSE" de Saint-Sauveur, ont dirigé une après-midi de conseils et techniques à 48 participantes de tous âges, motivées et attentives.

L'association était présente le samedi 9 mars à Luxeuil,

répondant à l'invitation du CLEC de Luxeuil. En novembre 2018, Jean Francois FLEYTOUT organisa une journée de stage pour les pompiers du SDIS de Vesoul ; 28 participants ont pu s'initier aux bases de la Self Défense et de la protection personnelle (*selfdefense70.com*).



TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

La trottinette électrique est le vilain petit canard de la circulation. En effet, elle n'était pleinement acceptée ni sur les routes, ni sur les trottoirs, ni sur les pistes cyclables, et les règles de son usage sont confuses.

Afin d'assurer la sécurité des usagers, des piétons et des autres véhicules en circulation, le gouvernement a modifié le code de la route en y ajoutant un règlement spécifique pour les trottinettes électriques mais également les monoroues, gyropodes et autres hoverboards, regroupés sous la dénomination d'EDPM (Engins de Déplacement Personnel Motorisés).

La nouvelle réglementation concerne la circulation, l'âge mais aussi la tenue des utilisateurs ou encore les équipements obligatoires.

Il est dorénavant interdit :

- de circuler sur les trottoirs. Néanmoins les utilisateurs pourront y pousser leur engin seulement si le moteur est éteint. En ville, les trottinettes électriques pourront rouler sur les pistes cyclables ou sur les voies limitées à 50 km/h, il leur sera interdit d'évoluer sur la chaussée hors agglomération
- d'utiliser un EDPM pour les mineurs de moins de 12 ans

- de circuler à deux ou encore de se faire tracter par un autre véhicule
- d'utiliser des écouteurs en roulant
- de détenir un engin pouvant dépasser les 25 km/h. Le texte rend passible d'une amende allant jusqu'à 1 500 € quiconque roulerait avec une trottinette motorisée conçue pour dépasser cette vitesse.

Il est obligatoire :

- d'équiper son engin d'un klaxon, de feux avant et arrière, d'un dispositif réfléchissant à l'avant
- d'assurer son engin (à minima d'une responsabilité civile)
- d'utiliser un gilet ou un équipement réfléchissant pour circuler la nuit.

Les EDPM (engins de déplacement personnels) non motorisés (trottinettes non électriques, skateboards, rollers) sont considérés comme des piétons par l'article R. 412-34 du Code de la route, car ils circulent à moins de 6km/h. Ils sont autorisés à emprunter les trottoirs et les autres espaces autorisés aux piétons.

L'année du CCAS

REPAS DE NOËL DES ANCIENS

73 personnes ont choisi l'option repas pour le cadeau de fin d'année offert par le CCAS. Le déjeuner préparé par « La table d'Etienne » a été servi à la salle polyvalente. M. PHEULPIN a animé la journée. Chaque année le CCAS propose aux aînés de plus de 75 ans le choix entre le repas ou un colis. Pour les personnes qui choisissent le colis, un goûter est offert.

Les doyens de la journée sont : Mme BRETON Paulette et M. DEMANGE Roger.

CHASSE AUX OEUFS

Le 20 avril dernier il y avait beaucoup d'enfants (plus de 50 inscrits !) dans le parc ensoleillé de l'école de Saint-Sauveur !

En effet le CCAS et la Mairie organisaient une chasse aux œufs pour les enfants de Saint-Sauveur et aussi les enfants scolarisés dans les écoles de la commune.

Avec l'aide des élus du Conseil Municipal des Jeunes les œufs ont été cachés dans le parc. Une fois la collecte faite tous les œufs furent redistribués entre les enfants pour le plus grand plaisir de tous ! Merci à tous de votre bonne humeur et à l'an prochain !

FÊTE DES MÈRES

Comme tous les ans, le CCAS de la commune fête la naissance des bébés nés dans la commune, d'une fête des mères à l'autre.

Les parents et leur petit ont été reçus en Mairie pour l'événement. Depuis la dernière fête des mères il y a eu 16 naissances. La commune se réjouit de voir autant de naissances ; ce seront de futurs élèves pour nos écoles ! La zone aménagée aux abords des écoles pourra être fréquentée par ce petit monde et leurs parents.

Chaque bébé a reçu un album de naissance et les mamans une fleur de circonstance. Un pot de l'amitié a été servi à l'issue de cette cérémonie.



L'AVANTAGE D'ÊTRE JEUNE

La Mairie offre aux jeunes de la commune (de 14 à 20 ans domiciliés à Saint-Sauveur et scolarisés) cette carte qui offre de nombreuses réductions sur toute la Franche-Comté (Bibliothèque, chèque culturel, réductions dans les musées

mais aussi à la piscine, au cinéma, ...).

Plus de renseignements : <https://www.avantagesjeunes.com/>



BUDGET COMMUNAL

EN QUELQUES CHIFFRES :

Montant du budget général primitif : 2 612 467.92 €
Principaux investissements prévus en 2019 : 886 409 €
(éclairage public, désamiantage chauffage église, trottoirs
rue A. Briand, ONF, chaudière école, vidéo surveillance,
travaux accessibilité...)

Impôts locaux Communaux 2019 :

TFB : 14.83 % ; TH : 7.28 % ; TFNB : 28.68 %

Montant du budget Assainissement primitif : 390 855.49 €
Investissements équipements prévus en 2019 : 183 741 €
(travaux divers dans les rues E. Herriot et A. Briand)

Coût de l'assainissement :

Part communale : 0.95 €/m³ + part fixe du service : 10 €
Part communautaire + Part Véolia : 0.70 €/m³ + 0.50 €
(réseaux) + part fixe : 20.00 € + frais facturation : 6.67 € +
T.V.A : 10 %

Montant du budget eau : 405 433.82 €

Investissements équipements prévus : 128 739.41 €
(mission recherches fuites - travaux rue G.
Clémenceau + viabilisation terrains)

Coût de l'eau :

Part communale : 1.05 €/m³ + 0.29 € (pollution) +
0.155 € (modernisation des réseaux collecte) + 35 €
part fixe



#trouvemongalet



Les enfants du centre de loisirs des Francas ont participé à un
jeu des réseaux sociaux : #trouvemongalet.

Le principe est simple : prendre un galet, le peindre et le
personnaliser, lui coller un flash code au dos et le déposer lors
d'une promenade. Celui qui trouve le galet le photographie,
publie sur la page dédiée, et va le déposer en un autre endroit
pour qu'il poursuive son voyage.

Le flash code renvoie vers un contenu qu'on vous propose de
découvrir en trouvant un de ces galets !

RECENSEMENT

Suite à la précédente enquête de 2015, la population de Saint-Sauveur s'élève à 1922 habitants, et comme tous les 5 ans un nouveau recensement va se dérouler durant les mois de janvier et février pour déterminer la population de la commune.



Angélique Perignon



Catherine Troutier



Isabelle Bellet



Brigitte Tonnellier

Seront agents recenseurs sur Saint-Sauveur et viendront chez vous avec une carte les identifiant.

Aucune autre personne que celles désignés dans cette revue n'a le droit de venir à votre domicile vous questionner dans le cadre de cette enquête.

ERREUR SUR VOTRE CARTE ÉLECTORALE

Que faire si l'état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur ?

L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee à partir des informations transmises :

- par les communes pour les personnes nées en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française ;
- par la sphère sociale pour les personnes nées à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.

Le RNIPP a pour vocation de vérifier l'état civil officiel des électeurs.

Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction.

La demande de correction de votre état civil au RNIPP diffère selon votre situation :

- Vous êtes né en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française :

Un service est mis à votre disposition sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Lors de votre demande, vous devrez être en possession :

de votre Numéro d'Identification au Répertoire (NIR), encore appelé numéro de sécurité sociale (ce numéro figure sur votre carte vitale) ; d'une copie de votre acte de naissance. Ce document est à demander auprès de votre commune de naissance. Certaines communes proposent un service en ligne. Vous pouvez consulter le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) pour savoir si votre commune propose ce service à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>

Il est vivement conseillé d'utiliser ce dispositif pour formuler la demande de correction de votre état civil, car ce dispositif permet un traitement plus rapide.

Cependant, si vous ne pouvez utiliser ce service en ligne, vous pouvez également formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou par courrier à l'adresse ci-dessous.

Insee Pays de la Loire

Pôle RFD

105 rue des Français Libres

BP674201

42422 NANTES CEDEX /

- Vous êtes né à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna :

Vous pouvez formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou auprès de votre commune d'inscription sur les listes électorales.

LISTES ÉLECTORALES

Les élections municipales se dérouleront le 15 mars 2020 pour le premier tour, et le 22 mars pour un éventuel second tour.

Pour l'inscription sur les listes électorales, le principal changement est la fin de la limite de dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre. Désormais, il est possible de s'inscrire sur les listes jusqu'au 6 février 2020.

De plus, la réforme a généralisé partout en France le téléservice, permettant de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur demarches.interieur.gouv.fr. Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier ou en se rendant directement en Mairie.

Les électeurs pourront dorénavant :

- s'inscrire sur les listes électorales d'une commune dont ils sont contribuables (assujettis aux impôts locaux) depuis au moins deux ans, au lieu de cinq ans auparavant
- s'inscrire sur la liste électorale d'une commune s'ils sont gérants ou associés majoritaires ou uniques depuis au moins deux ans d'une société payant des impôts locaux dans cette commune
- vérifier sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr) qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales et connaître leur bureau de vote.



En travaux ...

Saint-Sauveur se réinvente

La commune poursuit en permanence les travaux nécessaires à l'amélioration du confort et du cadre de vie de ses habitants. Ce sont des travaux petits ou grands qui sont entrepris toute l'année.

Mur du tennis

Rénover un stade c'est prendre soin de réhabiliter des infrastructures sportives utilisées par les habitants, c'est permettre de développer de nouveaux sports, ou simplement aider aux loisirs, c'est également aménager les lieux pour répondre à plus de sécurité ou de confort.

Une fois ces différentes étapes franchies il était temps de s'intéresser à l'esthétique avec l'élaboration d'une fresque sur le mur du tennis (côté route). En effet du 11 au 14 juin les artistes Katia Morgand, alias "Kat" et Antoine Barsé, alias "Action" ont réalisé une fresque pour apporter une touche de modernité à cet ensemble.



INSTALLATION DE WC

Suite à l'aménagement des WC au stade Marc Roussel, un brise vue a été installé afin d'isoler avec discrétion les urinoirs.

Les enfants de CM1/CM2 sont passés les rencontrer pour voir la fresque, mais aussi discuter, poser des questions. Une rencontre qui permet aux enfants de découvrir l'univers du graffiti et peut être de susciter des vocations ?

Merci à eux pour cette fresque rayonnante et la passion communicative dont ils ont fait preuve.

Chantier Citoyen

Comme annoncé dans la dernière revue municipale, la rénovation du stade Marc Roussel s'est poursuivie durant l'été avec un chantier citoyen mis en place les vendredis après-midi et samedis pour le nettoyage et la remise en peinture des bâtiments (vestiaires, tribune, guérite d'entrée, etc).

Nous remercions encore les bénévoles qui en participant à ce chantier ont rendu possible cette rénovation :

Georges Bertrand
Seydi Corek
Bertrand Eon
Jeffrey Frechin
Didier Larroque
Francis Mathieu
Cyril Poirrier
Numa Robert
Arnaud Roussel
Gérard Viain
Serge Weingand

Félicitations également aux employés du service technique pour le sérieux et la qualité du travail apporté.



TRAVAUX DE SÉCURISATION AUX ABORDS DES ÉCOLES

Au cours de l'année 2019, un second parking a été aménagé avec dépose minute devant l'entrée de l'école. Egalement une voie piétonne derrière l'école maternelle permettant de rejoindre le parking de l'église. Vous pouvez vous y garer pour venir au parc ou reprendre vos enfants à l'école !

Dans le cadre de la sécurisation des lieux publics, ces aménagements ont été préconisés afin de mieux fréquenter ce lieu de vie. Pourtant, il est nécessaire aussi que nous adoptions un bon comportement lorsque nous sommes sur la route, en réduisant notre vitesse en agglomération, mais aussi lorsque nous sommes piétons !

Ainsi un ralentisseur a été créé devant le périscolaire. Les "dents de requin" sont à présent

régulièrement marquées au sol pour le matérialiser. Un passage piétons est effectif et prioritaire entre ces deux marquages de signalisation.

La dernière tranche de travaux paysagers a été réceptionnée en octobre 2019.



FLEURISSEMENT

La Mairie investit depuis plusieurs années dans le fleurissement de la commune et dans l'acquisition de mobilier urbain adapté. Cela représente également un impact humain non négligeable par les agents des services techniques à la mise en place et l'entretien des fleurs et des arbres. Cet investissement se fait au bénéfice de tous par l'embellissement de notre commune.

Ces efforts sont malheureusement régulièrement réduits à néant par des dégradations gratuites qui provoquent des frais importants pour la commune (nettoyage, remise en état, nouvelles plantations).

Dans la nuit du 7 au 8 juillet, plusieurs pieds des fleurs ont été simplement arrachés des jardinières sur le pont qui enjambe le Breuchin et les fleurs ont été jetées en contrebas du pont, pour rien, juste par lâcheté et bêtise.

Le samedi 12 octobre à Vesoul, était organisée par le département la remise des diplômes pour le concours des villages fleuris. Pour la deuxième année consécutive, la commune est encore à la première classe dans sa catégorie (communes de plus de 1000 habitants hors villes).

Félicitations aux employés pour le sérieux et la qualité du travail fourni.



TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE ARISTIDE BRIAND



Après avoir occasionné d'inévitables gênes de la circulation, les travaux d'aménagement de la voirie de la rue Aristide Briand sont terminés depuis la semaine du 14 juillet 2019. Deux dos-d'âne sont installés sur cette importante voie de transit et s'accompagnent de la création d'une zone à 30 km/h, rendant plus sécuritaire pour les riverains la circulation des véhicules.

Ces importants travaux permettent à présent de disposer de trottoirs aménagés pour se rendre du centre de Saint-Sauveur jusqu'à la zone du Bouquet. Des bancs, des assis-debout, mais également des poubelles sont disposés sur l'ensemble de la rue. Enfin un aménagement paysager est en cours par l'entreprise Voignier qui va rendre plus "verte" cette zone urbaine.

Les cyclistes ne sont pas oubliés de cet aménagement, ils peuvent à présent utiliser les trottoirs partagés avec les piétons et rouler en toute sécurité. Les passages piétons sont équipés d'aménagement pour les personnes aveugles ou malvoyantes, avec la mise en place de bandes d'éveil de vigilance, et doublés d'une bande de couleur verte pour signaler le passage conjoint des cyclistes.



Le saviez-vous ?

Les bandes d'éveil de vigilance sont des surfaces présentant une texture que les piétons atteints d'une déficience visuelle peuvent reconnaître au toucher (par le pied, une canne) et dont on recouvre le sol pour avertir d'un danger. Elles ont été développées au Japon en 1965 par Seiichi Miyake !





Holocauste (1993)

EXPOSITION

La fonderie d'Art de Saint-Sauveur est reconnue mondialement pour son savoir-faire et l'excellence de ses réalisations.

Lorsqu'elle décide d'ouvrir ses portes pour une journée de démonstration avec fusion, ciselure, moulage et patine c'est un plaisir d'y découvrir la magie de la création s'opérer ! Ce week-end du 24 au 26 mai était également l'occasion de découvrir les oeuvres de Jens Boettcher à travers une exposition de grandes pièces de sculptures et de dessins que les lieux ont sublimée.

VÉHICULE IMMATRICULÉ EN FRANCE

Il n'est désormais plus possible de déposer à la préfecture la déclaration de cession (ou de l'envoyer par courrier). Toutes les démarches pour cession de véhicule sont à effectuer via un téléservice. Veuillez vous rendre sur le site « service-public.fr » pour la marche à suivre.

CHATEAU D'EAU

Suite à l'article publié dans notre dernière revue, la chloration se fait dans le local près de la salle polyvalente avec la sécurisation électrique qui était envisagée.

VISITE DE Mme LA MINISTRE DES ARMÉES

Mme la Ministre des Armées, Florence PARLY a fait une visite le 24 juin 2019 à la Base Aérienne 116 pour le lancement du service national universel. Lors de cette visite, elle a annoncé le maintien de la base Haute-Saônoise, sa modernisation avec l'arrivée de Rafales d'ici une dizaine d'années.

Suite à cette visite, M. Christophe LEJEUNE député, a invité Mme la Ministre l'après-midi à la Mairie, a participer à sa permanence avec élus et avec entretien d'administrés.



FOOT

Une convention a été signée par la Mairie avec le club de la Vallée du Breuchin de Froideconche et Raddon pour l'utilisation des infrastructures.

ORDURES MÉNAGÈRES

Rappel : Lors du ramassage des ordures ménagères les bacs rouges doivent être fermés et à l'intérieur les ordures ménagères sont à déposer dans des sacs fermés.

En cas de surplus exceptionnel des ordures ménagères, vous pouvez utiliser des sacs prépayés à acheter à la Communauté de Communes.

Pour toute question, veuillez contacter la communauté de Communes du Pays de Luxeuil au 03 84 40 64 04.

VENTE DE BOIS FAÇONNÉ

Suite à la fabrication de bois façonné par l'association Trait d'Union, la commune procède à la vente de bois et fixe les tarifs à :

- 30 € TTC le stère, enlèvement sur la parcelle.
- 35 € TTC le stère livré à domicile.

Si vous êtes intéressés, veuillez vous inscrire à la Mairie.



DÉPARTS À L'ÉCOLE

Présents depuis de nombreuses années à l'école de Saint-Sauveur, M. JUGAN et M. DELOULE sont partis à la retraite à la fin de l'année scolaire.

Ce sont à eux deux des centaines d'enfants à qui ils ont choisi de transmettre leur savoir : mission stratégique si l'on veut bien se souvenir qu'elle consiste à projeter les jeunes dans l'avenir.

Une cérémonie a été organisée en Mairie pour saluer ce double départ, en compagnie des collègues, d'élus, des représentants des parents d'élèves et de quelques élèves présents et passés.

Toutes nos félicitations, merci pour toutes ces années au service des enfants de la commune et tous nos vœux de longue et heureuse retraite.



MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE

Le 14 juillet est partout en France l'occasion pour les habitants de se retrouver pour célébrer la fête nationale.

Cette journée était également propice à récompenser l'implication au service des habitants de Mme Anne-Marie EON qui recevait la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour 30 ans de services publics en tant qu'élue. Deux employés ont également été récompensés M. Didier HACQUARD pour 30 ans de services publics, et M. Frédéric FLEURENCE pour 20 ans.



CARNET 2019

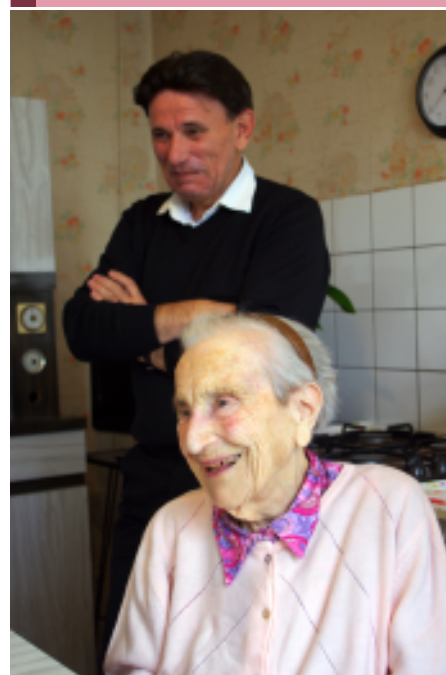
arrêté en date du 09/12/2019

Les Naissances

Nos meilleurs vœux de bienvenue à ...

06/01 Alicia, de Sébastien MARSOT et Amandine ULRICH
16/01 Tiago, de Christopher SIEGLER et Eloïne DUBOIS
06/03 Côme, de Sébastien JACQUET et Océane MANGIN
08/04 Sofiane, de Anthony VILLARD et Victoria PINOT
06/04 Gabin, de Julien REDOUTEY et Amandine COLLAS
16/04 Anaé, de Anthony LODIER et Julie DROUIN
18/05 Ilana, de Anthony CAPRARO et Lydie GRANDMOUGIN
20/06 Alexane, de Fabien DEBALLE et Solène HENNEQUIN
20/06 Nayim, de Rachid SOUHAIMI et Angélique BAUMONT
22/06 Harper, de Mateusz FUTYMA et Laura GUYOT
04/07 Marylou, de Pierre BELLET et Morgane LEPAUL HALLER
12/07 Juliette, de Marc PÉQUIGNOT et Camille BOUFFETEAU
26/07 Ethann, de Jordan MISSLIN et Pauline GUÉNIOT
28/07 Victoire, de Ferdi ERCAN et Margaux VUILLERET
20/08 Juline, de Quentin LEMEU et Amélie RIBEIRO
10/09 Raphaël, de Benoît MARCHAND
24/09 Mia, de Sébastien LAMY et de Sophie ROUSSEL
01/10 Manon, de Jonathan MAIGRAT et Hélène KOHLER
04/10 Amira, de Redouane EL BAHRI et Jessica MISSLEN
05/10 Margot, de Eric GALMICHE et Hélène DESEVAUX
31/10 Jayson, de Ludovic ALEXANDRE et Angélique ROUX
21/11 Onur de Ufuk KANDEMIR et Sibel CEYLAN

Notre doyenne



Madame Marcelle Amiot

Née le 9 octobre 1914

Les Baptêmes Républicains

20/04 Enzo LEVAIN	20/07 Gabin REDOUTEY
25/05 Alban DI MASCIO	10/08 Tiago SIEGLER
13/07 Ornella PINTUS	17/08 Rosalya DELACOUR

Mariages

Toutes nos félicitations à ...

13/04 Sléman SAHRAOUI et Bouchra LAKIR
20/07 Anthony LODIER et Julie DROUIN
10/08 Guillaume DREXLER et Claire BENIER
28/09 Philippe FAILLACE et Patricia DECHAMBENYOY

Les Décès

Nos sincères condoléances aux proches de ...

01/01 Jacques GIMENO	02/06 Serge GRANDJEAN
03/01 Michel ROUSSEAU	05/06 Paul MESSER
16/01 Odette GENET née LAROCHE	08/06 Josette DECHAMBENYOY née KAUFFMANN
19/02 Maryse CHAPPUIS née MENIGOZ	17/06 Irène VILLAIRE
13/03 Paul THIERY	04/08 Patrick GALMICHE
20/03 Renée VIVIER née DUCHENE	15/09 Michel PHILIPPE
26/03 Bernard DURIN	01/11 Maurice PONSOT
26/04 Félix GROSJEAN	14/11 Monique DAVAL née SIMONIN
06/05 Michel MALLE	05/12 Patricia FAILLACE née DECHAMBENYOY
15/05 Jean-Paul TRENZINI	